



L'an deux mil vingt et un, le 06 avril à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Odile **BISSON** – 3^{ème} adjoint, Arnaud **RAULINE**, Sandra **LÉNAULT**, Evelyne **VAUTIER**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

Étaient excusés :

Frédéric **FOSSEY**, Mathilde **JULIEN** (pouvoir donné à Sandra **LÉNAULT**), Fabienne **LANDELLE**, Mathieu **LE RILLE**,

1. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Maisons rue de Laheudrie
- Résidence séniors

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 16 février 2021.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

3. Taux d'imposition 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 selon le tableau suivant :

	Taux 2014	Taux 2017	Taux 2020	Taux 2021 *
Taxe foncière (bâti)	11,92 %	12,52 %	12,52 %	34,62 %
Taxe foncière (non bâti)	22,00 %	23,10 %	23,10 %	23,10 %

* 2021 : taux départemental 22,10 + taux communal 12,52 = 34,62 %

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

4. Subventions 2021

SUBVENTIONS 2021		
Associations Trévières	Demandes des associations	Proposé par les commissions communales « sport, loisir, culture, vie associative » et « finances »
ADMR DE L'AURE ET DU LITTORAL	1 500,00 €	1 500,00 €
ASSOC LOISIRS POUR TOUS		
ASSOC TREVIÈRE DANSES	250,00 €	250,00 €
ASSOCIATION CINÉMA LE NORMANDY	500,00 €	En attente
COMITE DE JUMELAGE TREVIÈRES STOCKE	700,00 €	année blanche en l'absence d'échange avec les anglais
FESTIVAL DE LA POMME	1 000,00 €	1 000,00 €
PÉTANQUE TREVIÉROISE	300,00 €	300,00 €
PHOTO CLUB MJC TREVIÈRES	100,00 €	En attente, voir si participation FDP 2021
SOL FA MARAIS DO	300,00 €	300,00 €
UNION SPORT DE TREVIÈRES	2 300,00 €	2 300,00 €
Établissements scolaires		
MFR BALLEROY	à la convenance de la collectivité	60,00 €
BTP-CFA CALVADOS	à la convenance de la collectivité	60,00 €
Associations locales hors Trévières		
ADTLB		500,00 €

Amicale Cycliste de Bayeux	800,00 €	600,00 €
MA Saint Vigorienne	75,00 €	30,00 €
STE SNSM-PORT BESSIN		50,00 €
Autres		
LIGUE ENSEIGNEMENT 14	787,00 €	787,00 €
AFM TELETHON		500,00 €
TOTAL 1	8 612,00 €	8 237,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
TOTAL GÉNÉRAL	8 612,00 €	8 237,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, fixe le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

5. Budget primitif 71100 – Commune :

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que toutes les dépenses inscrites ne seront pas nécessairement réalisées dans l'année. Cette inscription au budget est indispensable, notamment pour demander les subventions concernant les investissements.

Madame BISSON, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2021 de la commune qui se résume comme suit :

BP 2021	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 331 012,49 €	1 331 012,49 €
INVESTISSEMENT	1 572 110,94 €	1 572 110,94 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2021 « Commune » est adopté à l'unanimité.

6. Budget primitif 71103 – Camping :

Madame BISSON, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2021 du camping qui se résume comme suit :

BP 2021	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 809,05 €	7 809,05 €
INVESTISSEMENT	47 907,33 €	47 907,33 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2021 « Camping » est adopté à l'unanimité.

7. Budget primitif 71104 – Station-Service :

Madame BISSON, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2021 de la station-service qui se résume comme suit :

BP 2021	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 592 881,30 €	1 592 881,30 €
INVESTISSEMENT	29 833,30 €	29 833,30 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2021 « Station-service » est adopté à l'unanimité.

8. Gymnase du collège Octave Mirbeau

Le département nous a interrogé afin que la commune reprenne en propriété le gymnase du Collège. Des informations complémentaires ont été demandées afin d'aider à la prise de décision (travaux nécessaires, charges de fonctionnement, ...). Un diaporama (joint en annexe) concernant l'éventuelle reprise du gymnase par la commune est diffusé, présentant les travaux indispensables à un usage optimal et confortable. Une discussion s'engage sur les inconvénients et avantages de cette rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à poursuivre les négociations avec le département en vue de l'éventuelle rétrocession du gymnase du collège.

9. Convention ENEDIS « Petite villes de demain »

Objet de la convention proposée par ENEDIS :

La présente convention (ci-après « Convention ») a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre Enedis dans le cadre et les limites de ses missions de GRD et la collectivité pour les projets envisagés sur les différents axes. Concernant le programme « Petites Villes de Demain », la collectivité retient les thèmes de travail suivants :

Mise en œuvre de la Transition Écologique, opportunité pour le territoire, par la mise à disposition de données et un appui en terme d'analyse,

Valorisation du patrimoine communal par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée,

Accompagnement des élus pour mener leur projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte les termes de la convention avec ENEDIS,**
- **Autorise Madame le Maire à la signer**

10. Terrains de tennis : devis de terrassement

Le terrassement du terrain est un préalable indispensable à la rénovation / création des 2 terrains de tennis.

Des devis ont été demandés :

Entreprise MOUTON : 3 855 € HT (4 626 € TTC) sans transport de terre, avec tests de portance

Entreprise PEZERIL : 4 069,90 € HT (4 883,88 € TTC), avec transport de terre, sans tests de portance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (10 pour, 2 abstentions) :

- **Choisit de retenir le devis de l'entreprise MOUTON d'un montant de 3 855 € HT (4 626 € TTC),**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,**
- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021.**

11. Ancien local de la trésorerie : choix de l'architecte, mise à disposition d'un gîte pour « La cousette »

Suite à la délibération n°2021-29 acceptant le projet de rénovation du local communal (« la cousette »), des devis ont été demandés à des architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre (conception, planification, exécution, suivi, contrôle et réception des travaux) :

- Borey Dubois Architectes (Aure sur mer) - 9 310 € HT (14 % du montant des travaux estimés). Ils sont venus sur place pour visiter les locaux. Ils proposent de décaler la porte d'entrée du bâtiment vers la droite afin d'intégrer des WC PMR.

- HEDO (Caen) - 11 305 € HT (17 % du montant des travaux estimés).

Les travaux pourraient démarrer en fin d'année. Pour information, nous avons obtenu une subvention de 40 % au titre de la DETR (30 590 €). Mise à disposition d'un gîte pour « La cousette » ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis de Borey Dubois Architectes (Aure sur mer) d'un montant de 9 310 € HT (14 % du montant des travaux estimés),**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (autorisation d'urbanisme),**
- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021,**
- **Décide de bloquer un gîte communal pour y déplacer les activités de la Cousette dès le démarrage des travaux.**

12. Corbeilles sélectives : devis

L'achat de corbeilles sélectives a été prévu dans les orientations budgétaires et inscrit au BP 2021 de la commune.

Prix de la corbeille : 1 480 € HT

Devis pour 2 corbeilles : 2 960 € HT soit 3 552 € TTC

Devis pour 3 corbeilles : 4 440 € HT soit 5 328 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis pour la fourniture de 3 corbeilles sélectives d'un montant de 4 440 € HT soit 5 328 € TTC,**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à cette acquisition,**
- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021.**

13. Clôture gendarmerie : devis

Suite à une demande de la gendarmerie, des travaux de clôture sont nécessaires à la brigade de Trévières (hauteur 2,20 m, grillage soudé). Closystem a été sollicité pour des devis.

Clôture pour le fond et les 2 côtés : 14 219,16 € HT soit 17 062,99 € TTC

Clôture pour la façade : 5 986,50 € HT soit 7 183,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis pour la clôture de la façade d'un montant de 5 986,50 € HT soit 7 183,80 € TTC,**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (autorisation d'urbanisme : déclaration préalable),**
- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021.**

14. Élections départementales : devis routeur pour mise sous pli

Dans le cadre de la préparation des prochaines élections départementales, la mise sous pli de la propagande électorale doit être organisée par la commission de propagande.

Un devis a été demandé à un routeur pour réaliser cette mise sous pli :

MAILTECH Routage – Saint-André-sur-Orne : 6 386,40 € TTC / tour

Prise en charge de la Préfecture (dotation de 0,30 € / électeur) : 6 120,00 € / tour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis MAILTECH pour la mise sous pli de la propagande électorale d'un montant de 6 386,40 € TTC / tour,**

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mise sous plis,**

- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021.**

15. Éco-pâturage : devis

L'éco-pâturage a été présenté à la commission « développement durable » pour l'entretien de la parcelle communale située à l'extrémité du « lotissement des cigognes ». Il s'agit d'une méthode alternative à l'entretien mécanique des espaces publics, qui préserve la biodiversité et lutte contre les pollutions (gaz à effet de serre, bruits, ...).

2 moutons d'Ouessant minimum pourraient y être installés, après information des habitants pour expliquer la démarche.

Le coût de cette action est de : 960,00 € TTC pour l'année (ce prix comprend : l'installation d'un abri, d'un bac à eau, la mise en place et l'enlèvement des moutons par rotations sur les 12 mois en fonction de la pousse de l'herbe. Le suivi régulier des animaux, les soins, la surveillance ainsi que les frais vétérinaires et de déplacement pour tous les trajets liés à l'activité).

Il faudrait clôturer le terrain avec du grillage à moutons et protéger les arbres (pose par les agents communaux).
Devis pour le matériel : 875,82 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis pour la mise en place d'un éco-pâturage d'un montant de 960,00 € TTC, à titre expérimental d'1 année (bilan à refaire dans 1 an),**

- **Autorise Madame le Maire à faire clôturer le champ par les agents communaux (875,82 € TTC),**

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.**

16. Jardin des simples : devis architecte

La candidature de Trévières à l'appel à projets « ma commune en transition » du PNR des marais du Cotentin et du Bessin a été retenue (DCM 2021-5) et nous allons être aidé financièrement à hauteur de 12 000 €.

Il convient désormais d'accepter ou non la proposition du paysagiste concepteur, Delphine Esterlingot, qui avait été présentée à l'appui de notre candidature.

DÉPENSES		
Prestation conception (D. Esterlingot)	2 000,00 € HT	2 400,00 € TTC
Animation 5 ateliers (D. Esterlingot)	1 500,00 € HT	1 800,00 € TTC
Terre végétale, terreau	700,00 € HT	840,00 € TTC
Plantes	3 500,00 € HT	4200,00 € TTC
Matériel divers dont citerne eaux de pluie	7 050,00 € HT	8460,00 € TTC
Communication	1 000,00 € HT	1200,00 € TTC
	15 750,00 € HT	18 900,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition de Delphine Esterlingot d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC,**

- **Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce jardin,**

- **Dit que la dépense est inscrite au BP 2021.**

17. Avenants baux logements communaux

La trésorerie nous demande de délibérer pour :

1- revoir nos baux communaux et la date de révision des loyers :

Locataire	Date de révision	Indice de révision
LEMIERE Simone	01/02 – chaque année	2 ^{ème} trimestre N-1
THILLAYE (station lavage)	01/04 – tous les 3 ans	4 ^{ème} trimestre N-1
LAVALLEY Pascal	01/01 – chaque année	3 ^{ème} trimestre N-1
DIGNE Georgette	01/02 – chaque année	2 ^{ème} trimestre N-1

2- dire que les rappels sur les années 2019 et 2020 ne seront pas réclamés (erreurs d'indice de révision) à Monsieur LAVALLEY Pascal (1,33 €), Madame LEROND Nathalie (64,32 €) et Monsieur et Madame LEGROS (128,76 €)

3- dire que le bail consenti à Madame Céline MARTIN est renouvelé pour 1 durée de 3 ans à compter du 01/09/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Dit que les loyers seront révisés selon le tableau ci-dessus,**
- **Dit que les rappels sur les années 2019 et 2020 ne seront pas réclamés aux locataires,**
- **Dit que le bail consenti à Madame Céline MARTIN est renouvelé pour 3 ans à compter du 01/09/2020,**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces régularisations.**

18. Déchets verts

Le Président de COLLECTEA a indiqué à Madame le Maire que le ramassage des déchets verts ne serait pas organisé sur la commune. Le ramassage encore organisé sur certaines communes est appelé à disparaître totalement.

Proposition de communication :

- Absence de compétence pour la commune
- Propositions du SEROC : broyage à domicile (70 % dans la limite de 100 euros par foyer et par an) / participation financière pour l'achat d'un broyeur (50 % de subvention sur le prix d'achat, jusqu'à 180 €).

Une discussion s'engage sur les déchets de recyclage et la possibilité d'utiliser des conteneurs pour ces déchets. Madame DUSSERT-SARTHE et Monsieur PÉRIOT procèdent déjà de cette façon et leurs déchets recyclables sont bien ramassés. La périodicité de passage fixée à une fois toutes les 2 semaines n'est pas revue par Collectea pour le moment.

19. Voirie et chemins communaux

Une réunion de la commission communale « Voirie » a été organisée afin de répondre aux questions suivantes :

- Partage d'infos sur la gestion des voies communales (qui fait quoi ?) : les voies revêtues sont de compétence intercommunale, les voies non revêtues de compétence communale.
- Mise en place d'une gouvernance (avec l'intercom, avec les concessionnaires) : organisation d'une réunion annuelle pour coordonner les travaux de chaque concessionnaire,
- Identifier les travaux selon leur degré d'urgence : réparation en urgence de 2 chemins abîmés (le Haut Bault et impasse Lamarre)

- Comment maintenir nos chemins en bon état ? Chemin du Haut Bault refait entièrement et déjà abîmé. Ce chemin est assez long. Y'a t-il un moyen de réduire le trafic dans ce chemin ? L'une des propositions de la commission est l'installation de barrières. Ce chemin a connu une hausse du trafic liée aux travaux du pont du Beau Moulin. Monsieur RAULINE et Madame VAUTIER sont allés sur place et il ne semble pas trop abîmé. Sa situation dans le marais explique en partie les dégradations constatées (eaux stagnantes, nature du sol). Les principaux usagers sont les riverains, des pêcheurs, des utilisateurs de gabion, les exploitants des terres agricoles.

Le curage des fossés a également été abordé, ainsi que celui des canaux transverses traversant les champs. Certaines entrées de champs ont été faites sans mise en place de busage ce qui occasionne des inondations.

Ce point sera revu afin de préserver ce chemin très pratiqué par les promeneurs.

20. Point sur le Programme Alimentaire Territorial

Le pré-diagnostic de l'initiative alimentaire est terminé, et permet de dégager des pistes de réflexion.

L'assemblée citoyenne a produit un grand nombre de questions lors d'une première rencontre le 14/03 puis le 28/03, les habitants de cette assemblée ont participé à des visites de lieux de production et échanges avec 4 acteurs de l'alimentation pour un diagnostic en marchant. Ainsi ils ont partagé leurs questionnements sur la production alimentaire avec Guillaume Hallewyn du jardin de deux mains, Aurélien Marie du Tiers lieux l'Arbre, Olivier du magasin-drive à la ferme "Love bio" et Arnaud Rauline sur sa ferme d'élevage bovin. Monsieur RAULINE les a trouvés très intéressés par cette visite.

Les prochaines étapes :

- l'analyse de leurs étonnements suite à ces visites terrains de l'assemblée citoyenne
- lancement d'un questionnaire en ligne aux habitants sur leur comportement alimentaire
- porte à porte par les élus volontaires pour collecter des informations qualitatives complémentaires et démontrer d'un engagement fort de la commune dans la démarche "PAT". Ce point pose question depuis que le confinement est décidé.
- analyse du diagnostic partagé par Adrien, Ulysse et Sophie
- prochain comité de pilotage reporté au 6/05
- réunion publique reportée également, date à déterminer.

21. Point COVID-19

- Dépistage 9 avril (4^{ème} séance)
- Vaccination des plus de 75 ans réalisée

- Vaccination des plus de 70 ans : avec infirmiers et médecins locaux ?
- Report des événements : Festival « Patrimoine et Nature » (date à déterminer par la commission culture, probablement fin juin)
- Suppression des activités UFCV

22. Manque de médecins sur la commune

Contact pris près de la Sous-Préfecture pour recruter des médecins, soit en libéral en faisant appel à un organisme spécialisé, sans garantie de résultat, soit salarié. D'autres communes procèdent à l'embauche d'un médecin. Cette opération s'équilibre en récupérant le montant des consultations. Le temps de travail est fixé dans le contrat et il peut se constituer une patientèle avant de s'installer en libéral.

Ce manque de médecin pose problème économiquement car les patients sans médecin se rendent dans d'autres communes où ils font également leurs achats (médicaments, pain, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières décide, à l'unanimité, de travailler sur le projet de recrutement d'un médecin : renseignements auprès de collectivités ayant recruté un médecin, etc.

23. Maisons rue de Laheudrie

Maître Bloche et un agent immobilier, Kristel LEROUX, ont effectué des visites des 2 maisons communales, rue Edmond de Laheudrie, afin de les évaluer.

Le F4 est occupé par une locataire seule, depuis 54 ans ; il est très bien entretenu.

Le F5 est occupé par un couple d'actifs depuis 24 ans ; il demande plus de travaux.

1- En cas de vente, la vente séparée des 2 biens permet :

De poursuivre la location du F4 (éviter un déracinement)

De donner congés au locataire du F5 à la fin du bail (31/10/2021 / bail renouvelable tous les 3 ans / préavis de 3 mois sans motif) et lui permettre d'acquérir le bien

Profiter de l'embellie actuelle du marché de l'immobilier

2- En cas de vente des 2 logements : moins-value, les 2 ensemble n'atteindront pas le prix des 2 séparément

3- Garder les logements et faire les travaux de rénovation

Une discussion s'engage sur le projet qui pourrait être réalisé grâce à la vente de cet immeuble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention) :

- **Décide de vendre l'immeuble (F5),**
- **Dit que les fonds seront utilisés pour un projet immobilier à vocation locative.**

24. Résidence Séniors

Présentation et compte-rendu du rendez-vous avec une commerciale d'Âges et Vie. La taille de notre commune pourrait justifier 2 x 8 logements réservés aux Séniors sur un terrain de 2 500 à 3 000 m². Ce projet serait réalisé sur le même modèle que celui des micro-crèches, par un investisseur privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières décide, à l'unanimité, de rechercher un terrain pour y installer une résidence Séniors, le plus proche possible du bourg, et d'approfondir le projet.

25. Compte-rendu des commissions

Sandra LÉNAULT : Conseil d'administration du collège : situation financière saine, point de vigilance en cas de prolongement de la crise sanitaire liée au COVID-19. Inquiétude quant aux bourses non réclamées par les familles (démarche dématérialisée, aide possible de la Maison France Services). Équipement du self en matériel pour le maintien des repas au chaud. Monsieur Noury remercie le conseil départemental pour son aide, notamment pour avoir fourni gracieusement du matériel informatique à une famille nécessiteuse. Plus globalement, afin de ne défavoriser aucun élève, le collège a privilégié la distribution de supports "papier" avant que les élèves quittent le collège vendredi dernier.

26. Questions diverses

- ✓ RDV pris avec la Poste suite aux fermetures répétées du bureau de Poste. Le bureau est actuellement fermé suite à des fuites d'eau.
- ✓ Le PLUI a été adopté le 18/03/2021
- ✓ Le logement F4 de la mairie va être libéré le 12 juin. Une visite va être organisée pour vérifier son état avant une remise en location
- ✓ Signature du terrain pour le parking du lavoir
- ✓ Le stagiaire « Biodiversité » arrive le 12 avril, jusqu'au 31 août
- ✓ Les travaux de la salle des fêtes et de la Poste vont devoir être étudiés lors d'une prochaine réunion

✓ Un dépliant à destination des habitants va être distribué dans les prochains jours. Une information « urbanisme » sera distribuée d'ici quelques semaines pour refaire le point sur les droits et obligations.

✓ Quelques dates :

- Réunions « Équipements sportifs » : 12/04/2021 à 17h00 et 10/05/2021 à 17h
- Élections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021 (fixation des bureaux de vote lors de la réunion du 18 mai)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00
La prochaine réunion est fixée au mardi 18 mai 2021 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

39. Modification de l'ordre du jour
40. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2021
41. Taux d'imposition 2021
42. Subventions 2021
43. Budget Primitif 71100 – Commune
44. Budget Primitif 71103 – Camping
45. Budget Primitif 71104 – Station-service
46. Gymnase du collège Octave Mirbeau
47. Convention ENEDIS « Petite villes de demain »
48. Terrains de tennis : devis de terrassement
49. Ancien local de la trésorerie : choix de l'architecte, mise à disposition d'un gîte pour « La cousette »
50. Corbeilles sélectives : devis
51. Clôture gendarmerie : devis
52. Élections départementales : devis routeur pour mise sous pli
53. Éco-pâturage : devis
54. Jardin des simples : devis architecte
55. Avenants baux logements communaux
56. Manque de médecins sur la commune
57. Maisons rue de Laheudrie
58. Résidence séniors

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale ABSENTE	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale ABSENTE	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale